



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### programmes

Question écrite n° 75056

### Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les programmes de sciences économiques et sociales (SES). En effet, à l'issue d'une polémique sur le contenu des enseignements de SES, jugés par le patronat « trop sociaux » et pas assez microéconomiques, une consultation en ligne sur les projets de programmes de la future classe de seconde s'est achevée vendredi 12 mars 2010. Elle l'interroge sur les arbitrages réalisés par le ministère et sur le contenu des programmes de sciences économiques et sociales.

### Texte de la réponse

Le projet de programme des sciences économiques et sociales (SES) a été élaboré par une commission composée d'universitaires, d'inspecteurs et de professeurs de lycée. Il a été mis en consultation de janvier à mars 2010 et a été réajusté pour tenir compte des observations et des propositions des enseignants. Les contenus ont été allégés et il a été introduit davantage de choix dans les sujets à traiter par les enseignants. La place de la sociologie a été développée ; des questions d'actualité ont été introduites (par exemple l'emploi et la relation entre emploi et chômage). Des notions jugées trop abstraites ont été supprimées (théorie des organisations, coût marginal) et remplacées par d'autres comme « pouvoir d'achat », « valeur ajoutée », « progrès technique ». Le préambule du programme d'enseignement des SES précise qu'il « s'agit de donner à tous les élèves, qu'ils poursuivent ou non leurs études dans les séries ES ou STG, les éléments de base d'une culture économique et sociologique indispensable à la formation de tout citoyen qui veut comprendre le fonctionnement de l'économie et de la société dans laquelle il vit ». Cependant il précise aussi qu'il « s'agit de faire acquérir aux élèves quelques notions et raisonnements essentiels en économie et en sociologie dans la perspective d'une poursuite d'études en sciences économiques et sociales en classes de premières et terminales ES et STG et, au-delà, dans l'enseignement supérieur, principalement des études en économie, droit, sciences humaines et sociales ». C'est donc un double objectif qui a été pris en compte par ce programme : participer à la formation du citoyen tout en l'initiant aux raisonnements nouveaux d'économiste. Le programme de SES pour la classe de seconde a été présenté au Conseil supérieur de l'éducation le 31 mars 2010 puis publié dans le Bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN) le 29 avril 2010.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75056

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 30 mars 2010, page 3551

**Réponse publiée le :** 22 juin 2010, page 7014